

0491260D  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FRANCOIS VILLON  
AVENUE FRANCOIS VILLON  
49130 LES PONTS DE CE  
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 31  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Amsterdam , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage\_scolaire\_Amsterdam: Les membres du Conseil d'Administration approuvent le voyage proposé à Amsterdam courant du 24 au 29 mars 2024 ainsi que les éléments financiers suivants:.

- Classes concernées : 3 C et 3 D soit 55 élèves partants

- Nombre d'accompagnateurs : 4

- Montant participation par élève : 414 €

- Montant participation du FSE par élève : 30 €

- Montant de la part accompagnateur : 1 830.72 €

- Coût total estimé du séjour : 26 250.72 €

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef établissement à signer tous les actes et contrats afférant à ce séjour.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                      19

Pour :    19

Contre :    0

Abstentions :                                      0

Blancs :    0

Nuls :    0